



LE GOUVERNEMENT

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Justice

N°4305

Entrée le 23.07.2026

Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 31.07.2026

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler

Luxembourg, le 23.07.2026

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 23 juillet 2026

Objet : Question parlementaire n° 4305 du 24 juin 2026 de Monsieur le Député Michel Lemaire concernant « Frais de communication ».

Madame la Ministre,

En date du 24 juin 2026, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au vendredi 31 juillet 2026, étant donné *que la collecte des éléments de réponse nécessite la concertation supplémentaire avec d'autres ministères.*

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue